

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

JCT/IC/NL – N° CCAS_2020DL006

Date de convocation : 14 février 2020

Affichage du compte-rendu : 27 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : CCAS - Compte administratif 2019

L'an deux mille vingt , le vingt février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, Espace Lachenal, sous la présidence de Madame Martine BONNAUD.

Présents : Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Roger VINCENT

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT, Souade KACI, Gilles BARRET, Jeanine BOICHON, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Martine BONNAUD

En premier lieu, afin d'examiner la réalité de la gestion, il convient de rapprocher les prévisions 2019 des résultats de 2019 :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Différence(s)	Taux
Dépenses	2,134,422.24 €	2,033,180.00 €	101,242.24 €	95.26 %
Recettes	2,134,422.24 €	2,169,876.45 €	-35,454.21 €	101.66 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Différence(s)	Taux
Dépenses	89,123.42 €	44,382.14 €	44,741.28 €	49.80 %
Recettes	89,123.42 €	83,894.45 €	5,228.97 €	94.13 %

Le compte administratif de l'année 2019 a donc été arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	2,033,180.00 €	2,169,876.45 €	136,696.45 €
Investissement	44,382.14 €	83,894.45 €	39,512.31 €
Excédent global de clôture 2019			176,208.76 €

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1- Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est réalisé à hauteur de 95,26 %.

Les dépenses par service se répartissent de la manière suivante :

Île aux Enfants	53,04 %
Petits Gônes	19,98 %
Subvention au SAAD	5,77 %
Gestion générale	10,46 %
Action sociale (en faveur des anciens et des plus démunis)	2,25 %
Relais Assistants Maternels	6,86 %
Guichet unique	0,98 %
LAEP	0,66 %

Soit pour la petite enfance : près de 81,52 % (hors ventilation des charges de gestion générale).

1-1-1- Charges à caractère général :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 97,75 %.

Quelques comptes peuvent faire l'objet d'un commentaire.

Les dépenses pour les comptes suivants ont été réalisées en dessous des prévisions budgétaires :

611 : Il avait été prévu au budget plusieurs types de contrôles légionelloses : des contrôles initiaux et des contrôles après mesures de réparation. Les contrôles initiaux étant jugés satisfaisants, il n'a pas été nécessaire de faire réaliser les contrôles subséquents.

6262 Frais de télécommunication : Tout comme en 2018, cette diminution est due au changement d'architecture de la téléphonie fixe via internet.

Tandis que d'autres comptes ont dépassé le budget prévisionnel :

60611 : La consommation d'eau a été supérieure en 2019 par rapport aux années précédentes, du fait d'une régularisation de la consommation des Petits Gones suite à un dysfonctionnement du compteur.

60623 Alimentation : Les fluctuations des coûts des denrées alimentaires à l'Île aux Enfants expliquent cette différence.

60631 : Pour la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans des conditions satisfaisantes, les structures les accueillant sont quotidiennement nettoyées.

Ce chapitre enregistre également :

- Les dépenses liées au repas de la municipalité en faveur des anciens : compte 6257.
Comme chaque année, le CCAS a offert un repas aux personnes âgées de plus de 70 ans. Ce repas s'est déroulé le dimanche 24 février 2019 au gymnase Jean Jaurès. 475 personnes ont bénéficié de ce repas (soit 24 de plus qu'en 2018). Parmi les convives, 50 personnes ont relevé du tarif « accompagnant ». Le montant total des repas offerts s'est élevé à :
En 2019 : 12 750,43 € pour 475 personnes
En 2018 : 11 899,05 € pour 451 personnes
En 2017 : 11 869,14 € pour 405 personnes
En 2016 : 10 814,65 € pour 369 personnes
- Les dépenses relatives aux colis de Noël : compte 60623.
En 2019, 576 colis ont été remis aux seniors de plus de 70 ans. 352 colis ont été distribués à des personnes seules et 224 colis à des « couples ». Pour mémoire, en 2018, la commune a distribué 578 colis : 360 pour des personnes seules et 218 pour des couples. Le coût des colis s'est élevé à un montant total de 12 873,05 € en 2016, 12 756,25 € en 2017, 16 424,10 € en 2018 et 16 532,00€ en 2019.

1-1-2- Charges de personnel :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 98,49 %.

Les charges de personnel incluent naturellement les salaires et les charges sociales.

La masse salariale 2019 est le reflet de la mise en œuvre du service public de l'action sociale et de la petite enfance en matière de gestion des ressources humaines.

En effet, elle est le résultat des déroulements de carrière des agents du CCAS (accroissement naturel du Glissement Vieillesse Technicité : PPCR 2019, avancement d'échelon, avancement de grade), mais également des incidences des réglementations sociales qui s'imposent aux collectivités (évolution des charges et cotisations, taux d'encadrement dans les structures petite enfance).

La masse salariale représente également l'effectivité des divers recrutements d'agents non titulaires pour remplacement réalisés au cours de l'année 2019 permettant le renouvellement des équipes et des compétences en matière d'action sociale, ainsi que dans le domaine de la petite enfance par le maintien du taux d'encadrement.

Enfin, la masse salariale représente des dépenses relatives à la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel ville auprès du CCAS. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du CCAS de se centrer sur leur cœur de métier.

La différence entre le BP 2019 et le CA 2019 s'explique notamment par les absences de certains personnels sur des périodes longues entraînant la baisse des traitements (passage à 1/2 traitement) ainsi que la baisse du régime indemnitaire sur la moitié de l'année 2019, et la réfaction du jour de carence et des titres restaurant.

Ces absences ont néanmoins été partiellement compensées par les remplacements d'agents titulaires absent pour maladie, ou suite à départ en retraite par des personnels non titulaires afin de respecter le taux d'encadrement des structures petite enfance.

1-1-3 Autres charges de gestion courante :

- Subvention du SAAD :

En 2019, la subvention attribuée au SAAD a été versée à hauteur de 100 % soit 117 408 €.

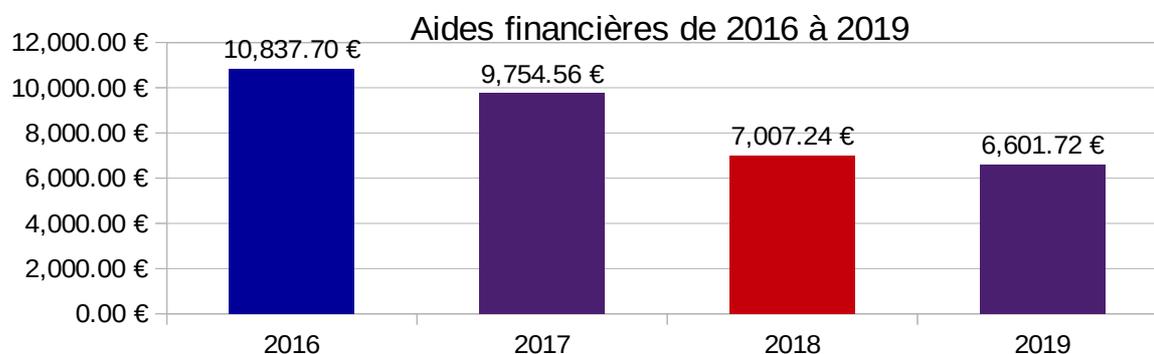
- Les aides en faveur des personnes démunies :

Ces secours sont mobilisables uniquement en cas d'absence de dispositif de droit commun qui doivent être sollicités en priorité par l'assistante sociale du CCAS. Ce montant n'est donc pas le reflet de la pauvreté sur le territoire communal mais seulement la contribution du CCAS qui intervient donc de manière « supplétive ».

Concernant les secours financiers (compte 6562) :

En 2019, 16 secours ont été versés à hauteur de 6 601,72 € (contre 16 secours à hauteur de 7 007,24 € en 2018, 23 secours à hauteur de 9 754,56 € en 2017 et de 10 837,70 € en 2016).

Et ils évoluent de la manière suivante depuis 2016 :



En 2019, il a été attribuée dans le cadre des nuitées d'hôtel, deux aides pour un total de 223,20€ (compte 6568).

Le CCAS, en accompagnement de son public pour l'aide au transport, a pris en charge 2 abonnements TCL pour un montant total de 36,60 € (compte 6562).

2 prêts ont été versés à hauteur de 6 000,00 €, contre 3 150,00 € en 2018 (compte 274).

Concernant les aides alimentaires :

L'aide alimentaire est organisée dans le cadre d'un marché sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Ces chèques ont une valeur faciale de 5 € et peuvent être utilisés pour des achats alimentaires et d'hygiène et d'énergie.

En 2019, le montant des tickets CAP achetés s'est élevé à 4 500,00€ contre 6 000,00 € en 2018 (compte 6561).

Au final en 2019, le montant de ces aides, prêts et autres secours s'est élevé à 17 361,52 € contre 16 295,64 € en 2018, 19 931,56 € en 2017, et 26 390,55 € en 2016.

1-2- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes est de 101,66 %. Les recettes sont principalement constituées :

1-2-1 De la subvention de la ville (1 038 850 €) :

Elle a fait l'objet d'un mandatement à la hauteur des besoins du CCAS en considération des aléas d'encaissement des recettes de la CAF ce qui a constitué un excédent de « précaution ».

1-2-2 Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon (651 876,67 €) :

Le CCAS perçoit les recettes liées à l'activité des services de Prestation de Service Ordinaire pour les établissements d'accueil du jeune enfant et la Prestation de Service pour les RAM.

Initialement budgété à hauteur de 641 087,70 euros, on enregistre 10 k€ de recettes supplémentaires. Ces recettes s'expliquent notamment par un financement supplémentaire lié au RAM au titre de l'année 2018 pour 6 k€ : les RAM ayant favorisé les départs des assistants maternels en formation.

1-2-3. Du résultat de fonctionnement 2018 reporté :

Il s'agit du report de l'excédent constaté en 2018 pour un montant de 136 713,18 €.

1-2-4. Des produits des services :

Il s'agit des factures acquittées par les familles en fonction des heures de garde des enfants aux Petits Gônes et à l'Île aux Enfants. Ces montants ont été perçus à hauteur de 258 558,89 € contre 240 062,79 € en 2018 et 248 976,15 € en 2017.

Cela est lié aux contrat de garde mais également aux revenus des familles.

Les EAJE à la demande de la CAF doivent en effet assurer la mixité sociale des usagers.

À l'Île aux Enfants :

En 2019, le nombre d'enfants accueillis est de 109 (contre 119 en 2018 et 122 en 2017). Le nombre d'heures réalisées s'élève à 105 697 (contre 103 874 en 2018 et 106 882 en 2017), et le taux d'occupation « financier » non modulé passe à 73,74%(contre 72,16 % en 2018, 72,65 % en 2017). Le seuil d'alerte est fixé par la CAF à 70 %.

Aux Petits Gônes :

En 2019, ont été accueillis au total 89 enfants (contre 104 en 2018 et 93 en 2017) en accueils réguliers et occasionnels. Le total d'heures réalisées en 2019 est de 43 320 (42 651 en 2018 et 43 587 en 2017) et le taux d'occupation est de 73,19 % (72,08 en 2018). Le seuil d'alerte est fixé par la CAF a 70 %.

1-2-5. Des atténuations des charges de personnel (38 320,66 €) :

Ce compte enregistre principalement les remboursements des frais de personnel en position d'arrêt maladie. Les métiers de la petite enfance sont particulièrement exposés aux risques professionnels et font l'objet d'une prise en charge préventive.

1-2-6. Du remboursement de la mise à disposition du personnel du SAAD au CCAS et des aides de l'État attribuées pour les emplois d'avenir (42 330,68 €).

1-2-7. Divers produits de gestion courante et exceptionnels (2 829,03 €) :

Non budgétées pour des raisons liées aux aléas de perception conjuguées à l'exigence de sincérité budgétaire, ces recettes correspondent à des remboursements de chèques déjeuners millésimés 2018, de chèque d'accompagnement personnalisé 2018, des pénalités de non conformité des marchés en cours, de régularisation de paies (arrondis des prélèvements à la source, et de régularisations d'estimation de consommation d'eau du Relais d'Assistants Maternels effectuées par l'Eau du Grand Lyon).

1-2-8. Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments réalisées en 2017 (397,34 €).

L'exécution des dépenses et des recettes permet au final de dégager un résultat excédentaire de 136 696,45 € équivalent à 2018 (136 713,18 en 2018, 182 477,50 € en 2017, 112 763,35 € en 2016, 222 655,42 € en 2015 et 315 462,28 € en 2014).

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1- Les dépenses :

Le taux de réalisation en matière de dépenses d'investissement est de 49,80 %.

Elles sont constituées pour l'essentiel par l'acquisition de matériel

Île aux Enfants :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 20 682,23 € TTC pour l'année 2019 correspondant aux achats de :

- mobiliers (lits à barreaux et chaises pour enfants),
- matériels pour enfants (transats, chauffe biberons, tapis d'éveil et baby-relaxes),
- lave linge et sèche linge,
- conteneurs extérieurs,
- jeux.

Les Petits Gônes :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 9 442,84 € TTC pour l'année 2019 correspondant aux achats de :

- jeux intérieurs et extérieurs,
- conteneurs extérieurs,
- tables et chaises.

Administration du CCAS et guichet unique :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 2 726,65 € TTC pour l'année 2019 correspondant aux achats de :

- divers mobiliers (sièges et présentoirs),
- petits matériels.

Relais assistants maternels :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 5 530,42 € TTC pour l'année 2019 correspondant aux achats de :

- mobilier espace bébés,
- placards,
- tapis et barrières extérieures.

Les Prêts d'honneur se sont élevés à hauteur de 6 000 €.

2-2- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 94,13 %.

Ces recettes sont principalement constituées :

- des amortissements (29 917,22 €),
- du FCTVA (3 966,23 €),
- du report du résultat d'investissement 2018 (44 011,00 €),
- du remboursement des prêts d'honneur (6 000,00€)

En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADOPTE** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de 176 208,76€.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Publié le



Fait à COR
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Claude TALBOT.